

**PROCES VERBAL COMPLET
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024**

Le mercredi 18 décembre 2024,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 décembre 2024, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à 19h00 à la salle des associations, en séance publique, sous la présidence de Madame Chabenat Aurélie, Maire.

Présents : Mme Chabenat, Mme Turpin, Mme Noyer-Moreira, Mme Sauvage, Mme Mallet, M. Obry, M. Chabin, M. Grousson, M. Papin, M. Braquart, M. Gilbert.

Pouvoirs : Solène Patient-Leleu donne pouvoir à Madame le Maire
Sandra Faucheret donne pouvoir à Guillaume Obry
Aurélien Pagny donne pouvoir à Patrick Papin

Absents :

Formant la majorité des membres en exercice.

La présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire nommé(e) au sein du conseil.

Pierre Chabin est désigné(e) pour remplir cette fonction.

DELIBERATIONS :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 novembre 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 27 novembre 2024.

2. Approbation de la révision annuelle des tarifs communaux

Délibération n° 32/12/2024 – Rapporteur Mme le Maire

<u>TARIFS COMMUNAUX 2024</u>		<u>PROPOSITIONS 2025</u>
LOGEMENTS COMMUNAUX ET COMMERCE		
- petit logement 8 rte des Reddes + frais chauffage	260,00 € / mois 77,00 € / mois	Idem Id.
- grand logement 6 rte des Reddes +frais chauffage	290,00 € / mois 115,00 € / mois	Id. Id.
- logement du 2 bis rte de Grangeneuve	530,00 € / mois	Id.
- commerce 2 rte de Grangeneuve	396.00 € TTC/ mois	Id.
CENTRE COMMUNAL		
Habitants de la commune		
<u>banquets lucratifs ou non lucratifs</u>	location 150.00 € caution 150.00 €	175.00 € Id.
frais d'électricité du KWh	0.2516 €	
<small>Aujourd'hui, le 16/12/2024, le prix de l'électricité en France Métropolitaine est de 0,2516 € par kilowattheure pour une puissance souscrite de 6 KVA au tarif Base.</small>		
<u>vins d'honneur, conférences</u>	location 110.00 € caution 150.00 €	Id. Id.
frais d'électricité du KWh	0.2516 €	
<u>réunions</u>	location 42.00 € caution 150.00 €	Id. Id.
frais d'électricité du KWh	0.2516 €	
Habitants extérieurs à la commune		
<u>banquets lucratifs ou non lucratifs</u>	location 250.00 € caution 150.00 €	275.00 € Id.
frais d'électricité du KWh	0.2516 €	
<u>vins d'honneur, conférences, réunions</u>	location 165.00 € caution 150.00 €	Id. Id.
frais d'électricité du KWh	0.2516 €	
<u>Séance de sport</u>	location 30.00 €	Id.
BARNUM		
	location 100.00 € caution 390.00 €	Il est décidé de ne plus le louer compte tenu de son état – Il continuera d'être prêté aux associations de la commune.
GARDERIE		
- le matin de 7 h 30 à 8 h 45 :	1.15 €	Id.
- le matin après 8 h :	0.55 €	Id.
- l'après-midi avant 17 h 30 :	1.25 €	Id.
- l'après-midi de 16 h 30 à 18 h 30 :	2.10 €	Id.
- surtaxe si dépassement le soir 18 h 30 :	1.20 €	Id.
CANTINE SCOLAIRE		
- le ticket	4.25 €	4,37 €
PHOTOCOPIE		
- la photocopie	0.15 €	Id.
BOIS DES CHEMINS COMMUNAUX		
- le stère	10.00 €	Id.
CIMETIERE		
- concession 50 ans	150.00 €	200 €
- concession 30 ans	110.00 €	150 €
- Cavurne 50 ans		200 €
- Cavurne 30 ans		150 €
- Plaque jardin du souvenir	80 €	Id.
COLOMBARIUM		
- case 50 ans	290.00 €	300 €
- case 30 ans	200.00 €	210 €
- case 15 ans	140.00 €	150 €

>> Vote : 14 POUR – CONTRE – ABSTENTION

3. Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

→ *Délibération reportée au prochain conseil*

>> Vote : POUR – CONTRE – ABSTENTION

4. Approbation du choix de l'agent recenseur et conditions de rémunération

Délibération n° 33/12/2024 – Rapporteur Mme le Maire

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'opération de recensement de la population va débiter dans la commune du 16 janvier au 15 février 2025. Un arrêté du Maire a nommé Madame Delphine Richard en qualité d'agent recenseur.

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe la rémunération de l'agent recenseur calculée de la manière suivante, au prorata des imprimés collectés ou remplis.

- 1.80 € par bulletin individuel collecté (papier ou internet),
- 1.20 € par feuille de logement
- 2.70 € par dossier immeuble collectif
- Un forfait individuel de déplacement de 200€ net pour l'utilisation de son véhicule et de son téléphone personnel,
- Une rémunération de 50€ brut par demi-journée de formation.

>> Vote : 14 POUR – CONTRE – ABSTENTION

5. Approbation du choix du coordonnateur communal et conditions de rémunération.

Délibération n° 34/12/2024 – Rapporteur Mme le Maire

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'opération de recensement de la population va débiter dans la commune du 16 janvier au 15 février 2025.

Un arrêté du Maire a nommé Madame Claudie Chollet en qualité de coordonnateur communal.

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe l'indemnité du coordonnateur communal à 300.00 Euros.

>> Vote : 14 POUR – CONTRE – ABSTENTION

6. Approbation de la révision libre des attributions de compensation CCTHB

Délibération n° 35/12/2024 – Rapporteur Mme le Maire

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le dernier rapport de la CLECT en date du 07 février 2022 approuvé par les communes membres de la communauté de communes Terres du Haut Berry;

Vu la délibération en date du 28/11/2024 n°281124-197 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé à la majorité des deux tiers le montant des attributions de compensation résultant de la mise en œuvre de la procédure de révision libre pour chacune des communes membres à compter de 1er janvier 2025 ;

Considérant que le coût d'1€/m² retenu en 2018 pour les transferts de charges concernant la compétence voirie ne reflète pas la réalité des prix,

Considérant que le financement en découlant est insuffisant pour engager des travaux, remédier aux problèmes récurrents de détérioration des rives et pourvoir à l'entretien normalement nécessaire.

Considérant l'avis conforme du conseil des maires et de la commission voirie de la CdC Terres du Haut Berry sur ce constat,

Conformément à l'article 1609 nonies C, titre V, 1 bis du Code Général des Impôts, il est proposé d'opérer selon le régime dérogatoire de la révision libre des attributions de compensation, à savoir, par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, statuant à la majorité simple,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la révision libre de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes Terres du Haut Berry à la Commune de Saint-Palais à compter du 1^{er} janvier 2025 pour un montant de : 2 225,83 €.
- De donner pouvoirs à Mme le Maire pour exécuter la présente délibération.

>> Vote : 14 POUR – CONTRE – ABSTENTION

7. Points actualités / travaux

a. Bâtiments (Guillaume)

Vous pouvez maintenant contacter Guillaume via conseiller@mail-saintpalais18.fr

Centre communal : Mail SBCC pour fixer un rendez-vous et trouver les fuites d'eau de la scène (en attente de réponse)

Les stores de l'école d'Aurélié sont planifiés le 11 février 2025

Projet BAL, base validée et remontée au niveau national le 04/12/2024

Devis reçus pour les numéros d'habitation (1127.78-Signals et 676.50 Signaux Girod) pour 57 numéros

Devis reçu (100€ TTC) pour migration du site internet de la mairie de O2Switch vers OVH (79.08€ HT/an) pour avoir des adresses sur le même nom de domaine

b. Voirie/Matériel (Jean-Michel)

Vous pouvez maintenant contacter Jean-Michel via adjoint3@mail-saintpalais18.fr

SDE18 - abribus du Pic

Pneus tracteur

Panneau signalisation – Miroir

c. Fêtes et cérémonies / environnement (Marylène)

Vous pouvez maintenant contacter Marylène via adjoint2@mail-saintpalais18.fr

Marché de Noël : réussite totale – du monde

Cimetière

Vœux 2025

d. CCAS / affaires scolaires / Communication (Isabelle)

Vous pouvez maintenant contacter Isabelle via adjoint1@mail-saintpalais18.fr

Repas des aînés : très bien passé

Colis en mairie – à distribuer

Pack socle numérique pour acquisition de matériel informatique

Bulletin municipal 2025

8. Questions / informations diverses

Répartition des conseillers sur les vœux 2025 des communes de la CCTHB.

Marché de Noël 2025 : créer une étiquette pour chaque exposant avec son nom, ses coordonnées, sa localité...

Signalement d'un tas de débris plastiques suite à l'accident route de Quantilly. A faire enlever.

Signalement crainte inondation en cas de fortes pluies sur chemin rural des Bouquets

La séance est levée à 21H00.

Pour information :

- ➔ Prochain conseil municipal : mercredi 22 janvier 2025
- ➔ Vœux du maire : vendredi 17 janvier 2025 18h45 au centre communal

Le Maire,

Le Secrétaire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Chely P', is written next to the 'Le Secrétaire,' text.